

QUALIFICATION : UMPIRE FFVOILE

Fiche référentielle descriptive V1.5

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment à toute personne qui souhaite acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Umpire FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Umpire FFVoile » exerce une activité en accord avec le code de l'arbitre. Il est associé à la préparation de l'épreuve dans le respect notamment de la RCV 91.

- L'umpire FFVoile de niveau régional peut juger sur l'eau les compétitions de Match racing, de course par équipes ou de course en flotte gérées en jugement direct sur l'eau de grade 5, et par dérogation accordée par la Commission Centrale d'Arbitrage, les compétitions de grade 4.
- L'umpire FFVoile de niveau national peut juger sur l'eau les compétitions de Match racing, de course par équipes ou de course en flotte gérées en jugement direct sur l'eau de tous grades.

B – Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Umpire FFVoile »

Les activités et compétences exercées par le titulaire de la qualification « Umpire FFVoile » sont les suivantes :

L'umpire FFVoile a pour rôle de répondre aux demandes de jugements faites par les concurrents sur l'eau pendant le déroulement des compétitions de Match Racing, de course par équipes ou de courses en flotte gérées en jugement direct, selon les procédures décrites dans les instructions de course, dans les annexes C, D ou UF des RCV et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les Règles de Course à la Voile (RCV).

Pour assurer sa mission, l'umpire FFVoile :

- a une excellente connaissance des RCV et des Décisions d'umpire (Call Books Match race ou course par équipe /MR et TR)
- applique à bon escient les procédures des jugements directs sur l'eau
- identifie aisément les règles applicables, les infractions commises, en tire une conclusion logique et une décision adéquate quasiment instantanément
- participe aux modifications des documents de course, lorsque sollicité par l'organisateur ou par le comité de course
- maîtrise la conduite d'un bateau à moteur, se positionne correctement sur la zone de course, soit en tant que bateau umpire, soit en tant que bateau aile.
- anime les briefings et débriefings avec les concurrents, vérifie le classement
- lors d'épreuves de match racing, de course par équipes, participe au jury pour instruire les réclamations sous pavillon rouge des concurrents et/ou du comité de course.

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Umpire FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Umpire FFVoile » exerce ses fonctions en accord avec le code de l'arbitre, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage. Il est régi par les règlements fédéraux et les Règles de Course à la Voile pour le jugement des courses.

D - Prérequis à la qualification « Umpire FFVoile »

Le candidat à la qualification « Umpire FFVoile » de niveau régional doit :

- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière et /ou eaux intérieures,
- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » pour les régates de grade 5 ou une licence compétition pour arbitrer sur les régates de grade 4 et supérieurs,
- être âgé de 18 ans au moins et de 70 ans au plus sauf dérogation,
- de préférence, posséder une expérience en tant que concurrent du Match Race ou de la course par équipes ou de la course en flotte avec jugement direct.
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés.

Le candidat à la qualification « Umpire FFVoile » de niveau national doit :

- posséder la qualification umpire FFVoile de niveau régional,
- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition »,
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus sauf dérogation

- pour accéder à la formation nationale, le candidat devra participer à une immersion sur une compétition de deux jours minimum sous l'autorité d'un arbitre évaluateur, visant à vérifier que les compétences minimales sont présentes selon des critères définis par la CCA.
- s'assurer que les éléments relatifs au contrôle d'honorabilité ont été correctement renseignés.

E – Référentiel de certification des compétences de la qualification « Umpire FFVoile »

Le référentiel de certification des compétences attendues pour assurer les missions d'umpire FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

Observation, l'umpire :

- identifie son ou ses bateaux (x)
- Repère les pavillons rouges, d'avarie, (bleu et jaune si MR) ainsi que les pénalités effectuées
- Est concentré sur sa tâche en occultant les éléments extérieurs hors sujet
- Observe un minimum les autres bateaux hors champs ou matches, repère quand les autres umpires ont besoin d'aide
- Observe les actions du comité de course : séquences de départ, rappels, changements de parcours
- Est capable de décrire un incident après le match, aussi bien sur l'eau, en débriefing et lors d'une instruction

La communication :

- Utilise la terminologie en Français (pour les grades > 3) ou en Anglais (à partir des épreuves grade 3)
- Écoute et tient compte de l'avis et des observations de l'autre umpire et de l'aile (MR) ou des autres bateaux umpire (flotte)
- Donne et reçoit les informations appropriées du bateau aile ou des autres bateaux umpire
- Communique clairement et calmement avec les autres arbitres, concurrents et les organisateurs
- Énonce les faits majeurs et les transitions de règles avec concision et exactitude
- Communique les décisions et les raisons, uniquement selon les faits/droits/obligations (lorsque nécessaire)
- Anticipe les manœuvres standards MR/TR ou des groupements possibles et identifie l'option probable dans 80 % des cas
- Assiste et participe activement et à bon escient aux débriefings après les courses

L'application des règles

- Claire compréhension des « Définitions » qui s'appliquent aux règles utilisées sur l'eau
- Identifie le bateau prioritaire et les obligations de base et les actions dans 95 % des cas
- Applique correctement les règles, les Cas et les Calls (MR-TR) sur l'eau et en débriefing
- Reconnaît et applique les principes des RCV 15 et 16
- Capable de juger la RCV 42
- Capable de juger les incidents aux marques et reconnaît quand la RCV 18 s'applique et ne s'applique plus
- Identifie les obstacles quand nécessaire et utilise les RCV qui s'y appliquent
- Comprend et applique correctement les pénalités à l'initiative des umpires
- Prend des décisions cohérentes et uniformes
- Capable de proposer une décision rapidement
- Capable de juger et suivre plusieurs incidents se succédant rapidement
- Capable d'expliquer les décisions après la course ou le match, aussi bien sur l'eau qu'en débriefing

La conduite du bateau et le positionnement

- Est capable de conduire un bateau à moteur, même à grande vitesse
- Sait préparer le bateau, quitter et revenir à quai, transférer des personnes en toute sécurité
- Réduit au minimum les déplacements à pleine vitesse, passagers jamais en situation de risque
- Sait suivre correctement les positions de base prévues, en s'adaptant lorsque nécessaire
- Garde une distance et un angle de vision corrects par rapport au match ou à la flotte dans 90 % des cas
- Passe d'une position (situation) à une autre sans à coup
- Se repositionne rapidement lorsque nécessaire
- Minimum d'action gênante pour n'importe quel match ou bateau et sans faire de vagues inutiles
- Anticipe les manœuvres classiques en MR ou en flotte et conduit de façon anticipative (pas réactive)

Les procédures :

- Respecte le code de l'arbitre et les réglementations de la FFVoile
- Est bien préparé à la fois sur terre et sur l'eau

- Utilise correctement la communication radio (y compris procédures d'appels et réponses aux informations)
- Comprend les procédures du jury et participe aux réclamations des concurrents
- Comprend les procédures en cas de dommages
- Respecte la confidentialité des discussions entre arbitres

Le caractère et le comportement

- Accepte les règles et les Calls de WS, les règlements de la FFVoile
- A un comportement collectif dans l'équipe d'arbitrage, par ses remarques et le partage de ses compétences
- Est capable d'entretenir de bonnes relations avec les autres intervenants
- Absence d'a priori vis-à-vis des coureurs (positifs ou négatifs)
- Sait travailler sous pression et est capable de prendre et signaler les bonnes décisions dans le temps imparti
- Désireux d'apprendre, accepte les commentaires/remarques des autres
- Ponctualité
- Respect de l'équipement et du matériel mis à sa disposition
- Sobriété pendant les heures de mission d'arbitrage
- Minimise l'impact environnemental
- Analyse ses actions et se remet en cause
- Participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement

La forme physique :

- Peut passer de longues heures sur l'eau et dans de mauvaises conditions sans perdre sa concentration
- Mobilité suffisante pour passer d'un petit bateau à un autre
- Possède des conditions d'audition, de vision et de voix suffisantes pour assurer sa tâche d'umpire
- Peut participer et contribuer aux meetings et débriefings après de longues heures sur l'eau

L'expérience et l'activité

- A arbitré des compétitions de grade 3 à 1
- Est habitué aux différents types de bateaux utilisés en MR ou TR ou en flotte partagée et/ou collective
- A l'expérience de chef umpire ou d'umpire principal

F - Organisation de la formation à la qualification « Umpire FFVoile »

La formation s'organise selon 2 cursus :

F1 - Cursus de la formation régionale :

1. Une phase de formation sur une ou plusieurs régates sur au moins 2 jours où les fondamentaux seront abordés, complété d'une formation théorique sur une plateforme de formation à distance préparant au test match race ou course en flotte.
2. Suivre le module de formation sur la lutte contre les violences sur la plateforme de formation
3. Une phase d'évaluation formative effectuée sur au moins deux compétitions, en présence d'un arbitre évaluateur.

À l'issue de cette phase d'évaluation formative :

- s'il y a une évaluation négative, le candidat se verra proposer une nouvelle régata de formation
- si le candidat cumule deux évaluations négatives, le responsable formation de la CRA pourra mettre fin au cursus de formation du candidat après consultation des évaluateurs ou lui proposer une dernière évaluation formative après une période de pratique définie.

Le contenu de la formation régionale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- acquisition de connaissances spécifiques au jugement sur l'eau (règles et documents de course, jurisprudence, connaissance des procédures),
- apprentissage de la conduite d'un bateau à moteur et du placement sur l'eau,
- observation et participation à des jugements directs sur l'eau et à l'instruction de réclamations (préparation du matériel, gestion administrative, déroulement de la procédure, rédaction des décisions)
- participation à l'analyse de décisions.

F2 - Cursus de la formation nationale :

1. Une formation théorique de deux jours et une formation pratique de trois jours à suivre pendant une

- compétition, correspondant à un renforcement des connaissances.
2. Une phase d'évaluation formative pratique sous le contrôle d'un arbitre évaluateur sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3 qui devra commencer dans un délai d'un an après la phase 1 au risque de devoir refaire cette partie 1.

À l'issue de cette phase d'évaluation formative :

- s'il y a une évaluation négative, le candidat se verra proposer une nouvelle régata de formation
- si le candidat cumule deux évaluations négatives, le responsable formation de la CCA pourra mettre fin au cursus de formation du candidat après consultation des évaluateurs ou lui proposer une dernière évaluation formative après une période de pratique définie.

Le contenu de la formation nationale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- perfectionnement de connaissances spécifiques au jugement sur l'eau (règles et documents de course, jurisprudence, règlements techniques, connaissance des procédures),
- maîtrise de la conduite d'un bateau à moteur et du placement sur l'eau,
- jugements directs sur l'eau et instruction de réclamations (préparation du matériel, gestion administrative, déroulement de la procédure, rédaction des décisions)
- analyse de décisions.

Le cursus régional ou national pourra être individualisé (renforcement ou allègement) en fonction du profil et de l'expérience du candidat après une phase de positionnement définie avec le responsable de la formation de la CRA ou de la CCA.

G – Évaluation de la formation à la qualification « Umpire FFVoile »

Pour la formation du niveau régional :

1. Le candidat est soumis à un test écrit avec option au choix Flotte ou Match Race, dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'arbitrage. Le candidat doit obtenir un résultat d'un minimum de 76% de bonnes réponses.
2. Avoir validé le quizz du module de formation sur la lutte contre les violences sur la plateforme de formation
3. Une mise en situation effective sur une compétition, le stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances, les compétences et le savoir être du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Pour chaque item, en cas d'évaluation négative, une évaluation de rattrapage sera proposée.

Pour la formation du niveau national :

1. À l'issue de la formation théorique le stagiaire sera évalué par l'équipe de formateurs selon des critères définis par la CCA avec notamment un test écrit avec option au choix Flotte ou Match Race, dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Le candidat doit obtenir un résultat d'un minimum de 76% de bonnes réponses. Ce test est réalisé sur la plateforme internet ou en présentiel.
2. Une mise en situation effective sur une compétition où le stagiaire sera placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation théorique. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances, les compétences et le savoir être du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Pour chaque item, en cas d'évaluation négative, une évaluation de rattrapage sera proposée.

H - Certification de la formation à la qualification « Umpire FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation, ainsi qu'à la présentation d'une attestation de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Les candidats titulaires à minima d'une qualification aux « premiers secours », telle que le PSC ou équivalent pourront présenter le document la justifiant à la place de cette attestation.

L'utilisation des fiches de certification éditées par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire.

Les Commissions Régionales d'Arbitrage ont délégation pour délivrer les qualifications de niveau régional.

La Commission Centrale d'Arbitrage a délégation pour délivrer les qualifications de niveau national.

La qualification de niveau régional ou national peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

I - Durée de validité de la qualification « Umpire FFVoile »

La qualification « Umpire FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans. En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

Le renouvellement de la qualification « Umpire FFVoile » est soumis aux critères de renouvellement définis par la Commission Centrale d'Arbitrage. Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Umpire FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification pour 2 ans.

En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation. Des sessions de formation peuvent être organisées.

Les formateurs et évaluateurs de niveau national et régional sont nommés par la Commission Centrale d'Arbitrage jusqu'à la fin de l'olympiade en cours.

K - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Umpire FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Mise au format du nouveau RDDQ	CA
21/06/2022	V1.1	Modification certificat médical	CA
26/11/2022	V1.2	Modification – formation aux gestes qui sauvent	BE
11/12/2022	V1.3	Modification – formation aux gestes qui sauvent	CA
11/07/2023	V1.4	Modification - dérogation âge, conditions de renouvellement et mise à jour référentiel (lutte contre les violences – écriture inclusive)	BE
6/3/2026	V1.5	Ajustement des contenus et des modalités d'évaluation, du référentiel de certification et diverses mises à jour	CA